

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
8704.90.00	- Autres	C	6 %	9.2 %
87.05	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple).			
8705.10	- Camions-grues			
8705.10.10	--- Pour les mines souterraines	D	En fr.	En fr.
8705.10.90	--- Autres	C	6 %	6 %
8705.20.00	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	B	6 %	6 %
8705.30.00	- Voitures de lutte contre l'incendie	A	En fr.	En fr.
8705.40.00	- Camions-bétonnières	C	2.5 %	2.5 %
8705.90	- Autres			
8705.90.10	--- Voitures épanduses pour l'épandage d'engrais secs ou liquides ou de gadoue, pour usages agricoles	D	En fr.	En fr.
8705.90.90	--- Autres	C	2.5 %	9.2 %
8706.00	Châssis des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05, équipé de leur moteur.			
8706.00.10	--- Pour les tracteurs des n° tarifaires 8701.10.10, 8701.30.10 ou 8701.90.19	D	En fr.	En fr.
8706.00.20	--- Pour les véhicules de la position n° 87.03 ou des sous-positions n° 8704.21 ou 8704.31	B	6 %	6 %
8706.00.90	--- Autres	B	6 %	6 %
87.07	Carrosseries des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05, y compris les cabines.			
8707.10	- Des véhicules du n° 87.03			
8707.10.10	--- Pour camions de camping	B	8 %	12.2 %
8707.10.90	--- Autres	A	En fr.	4.6 %
8707.90	- Autres			
8707.90.10	--- Cabines pour les tracteurs des n° tarifaires 8701.10.10, 8701.30.10 ou 8701.90.19	D	En fr.	En fr.
8707.90.90	--- Autres	B	6 %	6 %